

FOOT 93

LE JOURNAL NUMÉRIQUE DU DISTRICT
DE LA SEINE-SAINT-DENIS DE FOOTBALL



SAM.



DIM.



PLATEAU U8 ET U9 - DU 12 NOVEMBRE 2022 PAGE 5

INFOS
DISTRICT

PAGE 2

ACTUALITÉS

PAGE 4

CSG & SR

PAGE 9

INFOS DISTRICT

Retrouvez les dernières actualités du District de la Seine-Saint-Denis de Football sur toutes nos plateformes internet :

- Sur notre site internet officiel : district93foot.fff.fr
- Sur nos réseaux sociaux :



@district93foot



@district93football



@district93foot

HORAIRES D'OUVERTURE DU STANDARD TÉLÉPHONIQUE

	MATIN	APRÈS-MIDI
LUN.	FERMÉ	14H00 - 18H00
MAR.	10H00 - 13H00	14H00 - 18H00
MER.	10H00 - 13H00	14H00 - 18H00
JEU.	10H00 - 13H00	14H00 - 18H00
VEN.	10H00 - 13H00	14H00 - 18H00
SAM.	FERMÉ	FERMÉ
DIM.	FERMÉ	FERMÉ

INFOS DISTRICT

ÉLU DE PERMANENCE : WEEK-END DU 5 ET 6 NOVEMBRE 2022



Monsieur Mourad DAGUEMOUNE sera à votre écoute durant ce week-end du 5 et 6 novembre 2022 au 06 50 13 11 45.

Cette ligne est réservée aux problèmes ou anomalies exceptionnels ne pouvant pas trouver de solution immédiate sur le stade sans l'intervention d'une tierce personne qualifiée tels que, par exemple :

- conditions de sécurité problématique dès l'accueil (spectateurs hostiles, absence de protection de l'équipe visiteuse, menaces etc.);
- problèmes réglementaires (refus de désigner 1 ou des arbitres de touche si pas d'officiels, obstruction à la réalisation des vérifications d'avant match etc.);
- anomalies diverses (maillots des 2 équipes identiques, changement de stade à la dernière minute, etc.)

Les incidents et éléments communiqués à la personne d'astreinte feront l'objet d'un rapport pour suite à donner.

En aucun cas il ne sera répondu sur la pose d'une réserve ou tout sujet réglementaire ainsi que le fonctionnement de la FMI.

Nos amis Arbitres doivent contacter directement leur référent.

Nota Bene :

- Ce dispositif n'est applicable que sur les compétitions organisées par le District.
- Pour faciliter les échanges et laisser la possibilité à la personne d'astreinte de rappeler un interlocuteur, il est conseillé de ne pas appeler avec un numéro masqué.

ACTUALITÉS

RAPPEL DU STATUT DES EDUCATEURS ET ENTRAÎNEURS DE FOOTBALL

Rappel Statut des Educateurs et Entraîneurs de Football à nos Clubs

Madame la Secrétaire, Monsieur le Secrétaire,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-après le **Règlement Général** de la Ligue relatif à l'obligation d'encadrement technique des équipes pour la saison 2022/2023.

Nous vous rappelons qu'il incombe aux clubs de se conformer au cadre fixé et partagé au sein dudit règlement.

En particulier, l'éducateur doit être titulaire du diplôme ou module minimum requis et d'une licence animateur, Educateur Fédéral, Technique Régionale ou Technique Nationale avant le 1er match de championnat.

Aussi, l'éducateur désigné doit obligatoirement être présent lors des rencontres de compétitions de l'équipe dont il a la charge ; à ce titre, il doit être inscrit sur les feuilles de match dans la rubrique « banc de touche ».

Sportivement,

M. Mourad DAGUEMOUNE
Le Secrétaire Général

ACTUALITÉS

PLATEAU U8 ET U9 – DU 12 NOVEMBRE 2022

Le second plateau U8-U9 de la saison aura lieu le samedi 12 novembre 2022 sur plusieurs sites.

L'organisation sur le terrain doit se faire par **catégorie d'âge** (exemple : U8 sur un demi terrain, U9 sur l'autre moitié si 1 seul terrain) :

- Les **U8 et U9** jouent à **5 contre 5 avec gardien de but** sur un terrain de 25M sur 35M
- 4 ateliers de 12 min avec 3 matchs 1 jeu ou 5 ateliers de 10 min avec 4 matchs et 1 jeu
- La mise en place d'une **action éducative** est **recommandée** : Le Programme éducatif Fédéral

Les éducateurs des équipes visiteuses participent à l'organisation du plateau en collaboration avec le responsable du site et les éducateurs recevant.

Le nombre d'équipes engagées est à respecter par les clubs (sauf accord du responsable du plateau).

Pour toute question liée à l'organisation du plateau, veuillez prendre contact avec le référent du site d'accueil.

Veillez trouver ci-dessous les documents pour l'organisation des U8-U9:

- Plateau U8 et U9 du 12 novembre 2022
- Contacts référents U8-U9

**Eviter les remplaçants. Possibilité de constituer des ententes entre les clubs pour créer une équipe supplémentaire.*

Vous trouverez également, ci-dessous, la feuille de plateau à retourner au District avant le mardi suivant le plateau 12h00.

- FEUILLE DE PLATEAU

ACTUALITÉS

PASS SPORT 5ÈME - REJOINDRE LE RÉSEAU DES PARTENAIRES

Le Département de la Seine-Saint-Denis a lancé depuis la rentrée son nouveau dispositif : le Pass Sport 5ème. Ce dernier vise à encourager les élèves de 5ème résidant en Seine-Saint-Denis et scolarisés dans un collège public à s'inscrire à une activité sportive régulière.

Informations importantes :

- Date de lancement de la campagne : 1er septembre 2022
- Les familles ont encore jusqu'au 15 novembre pour faire leur demande de Pass et jusqu'au 10 décembre pour consommer leur crédit de 100€

De nombreux clubs ne sont pas encore partenaires du Pass Sport 5ème.

Pour rejoindre le réseau des partenaires :

- La démarche s'effectue entièrement en ligne (y compris la signature de la convention)
- Il suffit de se rendre sur cette page : <https://seinesaintdenis.up-epass.fr/partner>
- Le club devra fournir : un numéro de SIRET, le RIB de l'association et l'attestation d'affiliation à votre fédération



ACTUALITÉS

FAFA - SAISON 2022/2023

Le Fonds d'Aide au Football Amateur est ouvert pour la saison 2022-2023. Toutes les infos sur ce dispositif mis en œuvre par la FFF au soutien des clubs amateurs et aux collectivités territoriales.

La Fédération Française de Football a fait de l'accompagnement de ses clubs et de leurs collectivités une priorité. Elle apporte chaque année un fort soutien économique à leurs projets de développement et de structuration. En 2020-2021 et 2021-2022, malgré les conséquences de la pandémie, les aides prévues ont ainsi été maintenues à hauteur de 90 M€.

Pour 2022-2023, le budget alloué au football amateur s'établit à 101,1 M€, un niveau jamais atteint. Sur cette enveloppe, la FFF consacre près de 17 M€ au Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) et ses différents volets.

- FAFA Équipements Clubs Collectivités : 7,7 M€
- FAFA Équipements Ligues et Districts : 750 000€
- FAFA Équipements nouvelles pratiques (terrains Beach Soccer, Futsal, Foot5) : 1,5 M€
- FAFA Transport (mini bus) : 1,5 M€
- FAFA Formation : 2,6 M€

L'accent sur les nouvelles pratiques

Grâce au FAFA, la FFF participe de manière importante à la construction, la modernisation ou la rénovation d'équipements, au côté des clubs et des collectivités. Un accent particulier est mis sur la réalisation d'équipements dédiés aux nouvelles pratiques (Beach Soccer, Futsal, Foot5), pour répondre à un objectif de développement, avec des aides augmentées par rapport à la saison précédente, afin de tenir compte de la hausse du coût des matières premières notamment :

- ▶ 40 000 € (dans la limite de 50 % du coût du projet) pour un terrain de Foot5 si le projet n'est pas éligible à l'aide de l'Agence nationale du sport (s'il l'est, limite fixée à 30 000 €) ;
- ▶ 25 000 € maximum avec éclairage et 20 000 € sans éclairage (dans la limite de 50 % du coût du projet) pour un terrain de Futsal extérieur si le projet n'est pas éligible à l'aide de l'Agence nationale du sport (s'il l'est, limite fixée à 20 000€ avec éclairage et 15 000 € sans éclairage) ;
- ▶ 20 000 € maximum (dans la limite de 50 % du coût du projet) pour un terrain de Beach Soccer (au lieu de 15 000 €) ;

ACTUALITÉS

FAFA - SAISON 2022/2023

L'engagement RSE affiché

À travers ce Fonds d'Aide au Football Amateur, la FFF traduit aussi sa politique volontariste en termes de responsabilité sociétale. Dans le volet « Équipements », certains pré-requis ont été intégrés aux dossiers de demande de subvention pour favoriser la construction et la rénovation d'équipements éco-responsables.

Exemples ? La mise en place d'un système d'éclairage 100% LED pour la création ou la mise en conformité d'un éclairage ; ou la mise en place d'un dispositif anti-dispersion/confinement des granulats pour la création d'un terrain synthétique de grands jeux.

Dans le volet « Transport », cette volonté se concrétise par le co-financement (à hauteur de 50 % dans la limite de 8 000€) de bornes de recharge électriques destinées aux parkings des installations sportives ou à proximité immédiate, afin de faciliter la transition écologique dans le monde du football et faciliter la venue de spectateurs et/ou licenciés possédant des véhicules électriques.

Les porteurs de projets doivent se rapprocher de leur district ou ligue d'appartenance afin de les accompagner à formaliser un dossier. Les cahiers des charges sont disponibles ci-dessous.

Documents à télécharger

- Cahier des charges Équipements Clubs Collectivités 2022-2023
- Cahier des charges Transport 2022-2023
- Cahier des charges Emploi 2022-2023
- Cahier des charges Bornes recharge électriques 2022-2023
- Cahier des charges Terrains Futsal 2022-2023
- Cahier des charges Terrains Foot5 2022-2023
- Cahier des charges Terrains Beach Soccer 2022-2023

COMMISSION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

RÉUNION DU 2 NOVEMBRE 2022

PRÉSIDENTE : M. JAMAL SOUADJI

PRÉSENTS : MME. DJAIMILA BENSLIMANE (CD), MM. MARCEL FRIBOULET, MUSTAPHA MANSOUR, MANUEL COBO.
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. ERIC TEURNIER (ADMINISTRATIF)

EXCUSÉS ; MM. MOHAMED RAOUADI (CDA), GÉRARD VIVARGENT (CD).

Début de la réunion à 18h45

Suite à l'impossibilité sur certains matches de saisir les avertissements, il est rappelé ici un point de règlement :

Si vous avez des demandes de licences formulées de manière « classique » en cours de traitement, les joueurs dont la licence a le statut « non active » peuvent participer aux rencontres de compétition officielle. Il est toutefois rappelé que le club alignant un joueur avec une licence « non active » doit faire preuve de vigilance tant au niveau des informations saisies que des pièces transmises et diligence en cas de refus d'une pièce et ce, afin de ne pas risquer que la date de d'enregistrement de la licence soit différente de celle de la saisie de la demande et que, au final, le joueur concerné ne soit pas qualifié.

Article 82.2 des règlements généraux de la FFF : Pour les dossiers complets ou complétés dans un délai de quatre jours calendaires à compter du lendemain de la notification par la Ligue ou la FFF le cas échéant, de la ou des pièces manquantes, la date de l'enregistrement est celle de la saisie de la demande de licence par le club, par Footclubs.

Pour les dossiers complétés après ce délai, la date de l'enregistrement est celle de la date d'envoi constatée de la dernière pièce à fournir.

Les clubs ont toujours la possibilité de poser des réserves en cas de doutes sur une ou plusieurs licences de leur adversaire.

U14 D1 Match 50639.1 Tremblay Fc/Ja Drancy du 8/10/22

La Commission,

Après examen des pièces versées au dossier,

Prend connaissance de la demande d'évocation de la Ja Drancy sur la participation de M. Rayane BEK Arbitre assistant de Tremblay Fc susceptible de ne pas être licencié lors du match en rubrique, pour la dire recevable en la forme,

Demande ses éventuelles observations à Tremblay Fc,

Dossier traité lors de la prochaine réunion.

FORFAITS

1er Forfait

U18 D2 A As Bondy/**Red Star Fc 2** du 30/10/22

U16 D4 A Neuilly Plaisance Sports/**Cs Villetaneuse 2** du 23/10/22

U14 D4 B Etoile Fc Bobigny/**Js Villetaneuse** du 29/10/22

55 ans Critérium Uf Clichois/**Es Stains** du 30/10/22



COMMISSION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

2è Forfait

U16 D4 A Uf Clichois 2/Cs Villetaneuse 2 du 30/10/22
Anciens D2 B Neuilly Plaisance Sports/Portugais Pierrefitte du 30/10/22

Forfait Général

U16 D4 B Neuilly Plaisance Fc 2
Anciens D2 B Antillais Aulnay Nord
Futsal D1 Sofa 93 2

FEUILLES DE MATCHES NON PARVENUES

1ère demande

U18 D3 A Sc Dugny/Usm Gagny du 30/10/22
Super Vétérans Poule C Atlético Bagnolet/Fc Livry Gargan du 30/10/22

2è demande

Néant

3è et dernière demande

Néant

Match perdu par pénalité

Néant

FEUILLES DE MATCHES INFORMATISEES (FMI) NON UTILISEES.

En cas de 1ère non-utilisation : avertissement,

En cas de 2ème non-utilisation (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : amende fixée à l'annexe 2 du R.S.G. de la L.P.I.F.F.,

En cas de 3ème non-utilisation ou plus (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain. Même en cas de tablette défectueuse ou de bug informatique, le club recevant est dans l'obligation de montrer la tablette à son adversaire pour preuve de bonne foi sous peine de sanctions.

Rappel : Les équipes n'ayant pas pu utiliser la FMI ont obligation de transmettre un e-mail d'explications dans les 48 heures suivant la rencontre, qu'elles soient responsables ou pas. Les explications doivent être motivées en précisant l'incident survenu, l'envoi d'un simple bug n'étant pas suffisant. Les clubs en gras sont sanctionnés.



COMMISSION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

Avertissement

Seniors D3 B Sc Dugny 2/Flamboyants de Villepinte 2 du 23/10/22 : Pas d'explications

U14 D4 E Montreuil Fc 2/Js Bondy 2 du 22/10/22 : Pas d'explications

U13 Coupe Esd Montreuil/Gournay Fc du 22/10/22 : Pas d'explications

U11 Coupe Drancy Fc/Js Villetaneuse du 22/10/22 : Pas d'explications

Récidive - 100 euros

U14 D2 B Fcm Aubervilliers/Af Epinay 2 du 22/10/22 : Pas d'explications

2è Récidive - Match perdu par pénalité

Néant

Fin de la réunion à 19h45

**FOOT 93 EST LE JOURNAL NUMÉRIQUE OFFICIEL DU
DISTRICT DE LA SEINE-SAINT-DENIS DE FOOTBALL**

RESPONSABLE DE LA PUBLICATION

Mme. Marina SAUVAGE

RÉDACTION

Mme. Jade EL MKELLEB

PERMANENTS

**DIRECTRICE ADMINISTRATIVE :
RESPONSABLE COMPÉTITIONS :
COMPTABILITÉ :**

Mme. Marina SAUVAGE
M. Eric TEURNIER
Mme. Margaux BOURY

Mail : secretariat@district93foot.fff.fr
Téléphone: 01.48.19.89.40.

**TECHNIQUE :
CONSEILLER TECHNIQUE DÉPARTEMENTAL DAP :
CONSEILLER TECHNIQUE DÉPARTEMENTAL :**

M. Marc MATHIEU
M. Jérémy MAYTRAUD
M. Christophe MORO

Mail : technique@district93foot.fff.fr
Téléphone: 01.48.19.89.40.

**DISTRICT DE LA SEINE-SAINT-DENIS DE FOOTBALL
65-75 AVENUE JEAN MERMOZ, 93120 LA COURNEUVE**

